



## CHARTE DE L'ASSOCIATION VOIX HAUTE

Lire à voix haute apporte présence et apaisement, détente et imaginaire.

Lire à voix haute conduit à davantage d'équilibre et d'équité par l'expérience du livre.

Lire à voix haute et écouter lire conjuguent plaisir et lien social.

Pour rejoindre VOIX HAUTE en toute liberté et parce que les mots peuvent être soumis à interprétation, nous avons choisi de définir de manière commune le sens que nous donnons aux valeurs de bienveillance, respect, laïcité et partage.

### Bienveillance

La bienveillance est l'intention de porter sur autrui et sur soi-même un regard positif, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien.

*A VH, chaque membre s'engage à rechercher cette bienveillance, à éviter de juger les propos quelles que soient ses convictions personnelles.*

### Respect

Le respect consiste à considérer chaque auditeur avec le même égard (âge, situation sociale, apparence) et à lui accorder une réelle écoute.

*A VH, chacun des membres s'engage avant tout à écouter avec attention sans commenter et à encourager l'expression des bénéficiaires de l'animation autour du livre.*

*Si un membre est questionné sur les idées en rapport au livre lu, il répond en son nom propre en employant le « Je » et en évitant les formulations du type « On pense que », « En général, il est admis que »....*

### Laïcité

La laïcité est un des principes définissant notre République. Selon le Conseil constitutionnel, résulte du principe de laïcité : le respect de toutes les croyances et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion.

Au sens large, il s'agit donc de respecter la liberté de l'autre en matière d'opinions.

*A VH, chaque membre s'engage à admettre chez l'autre une manière de penser ou d'agir différente de la sienne, particulièrement sur les sujets d'ordre religieux, politiques, culturels, de genre...ou tout autre sujet identitaire.*

### Partage

Désigne l'action de distribuer mais aussi de bénéficier ensemble d'une ressource.

*A VH, chaque membre accepte de participer à l'enrichissement collectif par sa participation à la formation ainsi qu'aux temps d'échange sur la pratique proposés.*